



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce

Question écrite n° 63687

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur la situation des librairies independantes, qui sont confrontees de facon parfois dramatique a l'inflation des loyers en centre-ville et a un environnement socio-economique defavorable quand elles se trouvent dans des zones rurales ou dans des banlieues defavorisees. Pourtant ces librairies assurent une vocation culturelle locale indispensable. Lors de l'examen du projet de loi relatif a l'action des collectivites locales en faveur de la lecture publique et aux subventions versees par les communes aux salles de spectacle cinematographique, ce probleme avait ete evoque et un amendement avait ete accepte en commission mixte paritaire prevoyant d'etendre aux librairies qualifiees les modalites de soutien que les collectivites locales peuvent desormais apporter aux exploitants de salles de cinema. Cet amendement a ete ajourne faute de definition precise sur la librairie de qualite, mais la promesse d'un groupe de travail sur ce sujet associant parlementaires, professionnels et ministeres concernes a ete formulee par le Gouvernement. Il lui demande donc ou en est ce projet et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour aider les librairies independantes a exister partout en France.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de l'examen du projet de loi relatif a l'action des collectivites locales en faveur de la lecture publique et aux subventions versees par les communes aux salles de spectacle cinematographique, M Jean-Pierre Sueur, secretaire d'Etat aux collectivites locales, a propose la constitution d'un groupe parlementaire. Ce groupe devait avoir pour objet d'etudier les situations des librairies independantes et tout particulierement celle des libraires de qualite. Il n'a pu se reunir au cours de la precedente session parlementaire, le calendrier de celle-ci etant particulierement charge. La direction du livre et de la lecture apporte un soutien determine au reseau de la librairie qui est une priorite de l'action du ministere de la culture. Les moyens en faveur de la librairie ont ete largement developpes au cours des dix dernieres annees et surtout depuis 1988. De 1982 a 1992, les aides accordees par cette direction ont permis, dans le cadre de budgets deconcentres aupres des directions regionales des affaires culturelles, l'aide a plus de cinq cents librairies reparties sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, outre l'aide apportee au centre d'exportation du livre francais, aide de 2 millions de francs permettant de reduire les couts de transport du livre en direction des departements d'outre-mer, la direction du livre et de la lecture apporte regulierement, a hauteur de 1,5 million de francs par an, son soutien a l'ADELIC (association pour le developpement de la librairie de creation), association qui, en quatre ans, a aide une centaine de librairies de creation, c'est-a-dire de librairies qui assurent un reel travail de conseil et d'animation et qui maintiennent dans leur stock une gamme large et diversifiee d'ouvrages de fonds et de creation. Enfin, j'ai entrepris la reforme des administrations du livre : dans quelques semaines, le centre national des lettres se transforme en un centre national du livre avec une competence etendue a tous les problemes economiques des professions du livre. Le nouveau centre devrait mettre en oeuvre des procedures nouvelles d'aide a la librairie tenant compte des difficultes actuelles de cette activite.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63687

Rubrique : Edition

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5061